



CONSEIL MUNICIPAL

du 29 juin 2023

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Hamid BACHIR, Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Madame Najad LAICH, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Julie PERREGAUX, adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Siham TOUAZI, Madame Christine CATARINO et Madame Guermia APHAYAVONG, conseillères déléguées,

Madame Valérie ZWILLING, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Jonathan LEBON, Monsieur Jérémy CAYZAC, Monsieur Thibault LE ROUX, Madame Olga DURAN, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Monsieur Pierre KIANI, Madame Nadège CORNELOUP, Madame Laurence JOUSSEAUME, Madame Françoise CORDIER, Monsieur Bruno RODRIGUES, conseillers.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

Monsieur Yaël RADOLANIRINA	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Le Maire
Monsieur Luc DOGBEY	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Abasse BOUKARI
Madame Célia CHIAKH	<i>Pouvoir à</i>	Madame Najad LAICH
Madame Michèle ZIDDA	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Maxime LOUBAR
Monsieur Frédéric LIPPENS	<i>Pouvoir à</i>	Madame Nadège CORNELOUP
Madame Florence FOURNIER	<i>Pouvoir à</i>	Madame Laurence JOUSSEAUME
Madame Fabienne BATTAGLIOLA	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Bruno RODRIGUES

Etait absent : Monsieur Brice ERRANDONNEA

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 25

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 7

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Thibault LE ROUX

Date de convocation : 23 juin 2023

OBJET : Modification des commissions communales et de leur composition

DÉLIBÉRATION N° 3 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-22,
VU la délibération n° 3 du conseil municipal du 16 juillet 2020 portant création et constitution des commissions municipales,

VU l'article n°26 du règlement intérieur du conseil municipal,

VU l'avis de la commission « Ressources » en date du 20 juin 2023,

CONSIDÉRANT que les commissions municipales étaient au nombre de quatre : Cadre de vie, ressources, famille et solidarité, et culture et sport,

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé de fusionner les commissions municipales pour en constituer deux : solidarités et animation du territoire, ressources et cadre de vie,

CONSIDÉRANT que le nombre de membres de chaque commission a été fixé à 18 membres, à l'exclusion du maire, président des commissions, répartis comme suit : 13 membres issus de la majorité (dont 3 vices présidents) et 5 membres de la minorité,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner les représentants au sein de chaque commission municipale, pris au sein de l'assemblée municipale,

Sur le rapport de Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** de créer deux commissions municipales suivantes :

1. **Ressources et cadre de vie** (finances, ressources humaines, affaires générales et développement économique, environnement, urbanisme, espaces verts, transition écologique et numérique, tranquillité publique et médiation)

2. **Solidarités et animation du territoire** (éducation, périscolaire, petite enfance, famille, action sociale, emploi, logement, handicap, seniors, culture, sport, manifestations, vie associative)

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de procéder aux nominations des membres des commissions par un vote à main levée,

- **DESIGNE**, à l'unanimité, les membres suivants, en plus du maire président de droit, pour siéger dans les commissions ainsi constituées :

- 13 membres de la liste « Jouy, ville d'avenirs »,
- 4 membres de la liste « Pour servir Jouy »,
- 1 membre de la liste « Jouy en commun ».

1. **RESSOURCES et CADRE DE VIE** : budget, finances, ressources humaines, affaires générales, développement économique, environnement, urbanisme, espaces verts, transition écologique et numérique, tranquillité publique et médiation,

Vice-Présidence : Hamid BACHIR, Éric LOBRY et Christelle SAINT-JUST

- Samir TAMINE	- Jonathan LEBON	- Françoise CORDIER
- Maxime LOUBAR	- Olga DURAN	- Laurence JOUSSEAUME
- Pierre KIANI	- Jean-Claude FARAIN	- Bruno RODRIGUES
- Guermia APHAYAVONG	- Christine CATARINO	- Frédéric LIPPENS
- Célia CHIACK	- Valérie ZWILLING	- Brice ERRANDONEA

2. SOLIDARITÉS et ANIMATION DU TERRITOIRE : éducation, périscolaire, ~~petite enfance~~, famille, action sociale, emploi, logement, handicap, séniors, culture, sport, manifestations et vie associative,

Vice-Présidence : Abasse BOUKARI, Muriel TARTARIN, Audrey NAKACHE

- Siham TOUAZI	- Julie PERREGAUX	- Laurence JOUSSEAUME
- Najad LAICH	- Yael RADOLANIRINA	- Fabienne BATTAGLIOLA
- Luc DOGBEY	- Thibault LE ROUX	- Nadège CORNELOUP
- Michelle ZIDDA	- Jean Claude FARAIN	- Florence FOURNIER
- Jérémy CAYZAC	- Pierre KIANI	- Brice ERRANDONEA

Publié le 5 juillet 2023

Fait et délibéré le 29 juin 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.